

**Avis aux associations** : le délai de dépôt des dossiers est reporté au **30 avril**. La mairie étant actuellement fermée au public (confinement), il est recommandé d'effectuer cette démarche en ligne :

[ons sociales et culturelles](#)

[associati](#)

-  
[associations sportives](#)

ou par mail :

[m.nepoux@ville-bon-encontre.fr](mailto:m.nepoux@ville-bon-encontre.fr)